

# SYNCASS

*Syndicat National des Cadres, Agents et Employés des Secteurs des Services*

AFFILIE A L'UNI / CSI

---

Kinshasa, le 04 Juin 2008

N/Réf. : 041./SYNC/SG/KKN/08

## **Copie pour information à :**

### **A Leurs Excellences**

- Monsieur le Ministre de la Santé
- Monsieur le Ministre des Finances
- Monsieur le Ministre du Budget

### **Tous à Kinshasa / Gombe**

- Messieurs les Gouverneurs de Provinces (Tous)
- Camarades Secrétaires Provinciaux

Objet : **Préavis de grève générale**

**Dossier « NU »**

A Son Excellence Monsieur le Ministre  
de la Fonction Publique

**à Kinshasa-Gombe**

**Excellence,**

Nous venons adresser la présente pour l'objet en marge en vue d'obtenir le paiement des salaires de tous les agents NU longtemps marginalisés par la faute de l'Administration, à l'instar des « NU » de l'EPSP.

En effet, le SYNCASS exige leur prise en compte dès la paie de juin 2008, avec effets rétroactifs, faute de quoi il va lancer au 20 juin courant un mot d'ordre de grève générale sur toute l'étendue du territoire nationale, s'il ne voit pas d'ici 15 juin 2008 les preuves de liquidation de cette paie par la Direction de la paie. Car, en vertu de l'article 3 du statut qui définit l'agent de l'Etat et du dernier paragraphe du Titre I de l'exposé des motifs de ce même statut, nul ne peut être considéré agent temporaire ni autrement que sous statut s'il a déjà passé plus de 6 mois au sein de l'Administration publique, en application de l'article 16 dudit statut.

Espérant que vous allez réagir positivement avec diligence pour éviter les conséquences qui en découleraient, nous vous prions d'agréer, Excellence, l'expression de nos sentiments distingués.

**KIBISWA KWABENE Naupess**

**Secrétaire Général**